

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-1/03

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BERNHEIM Gérard

OBJET : Aménagement numérique du département - Etude de piquetage. Convention avec la Communauté de Communes des Deux Fleuves.

En vue de son aménagement numérique, le Département a attribué le marché pour la réalisation d'une étude de piquetage sur le territoire seine-et-marnais. Il a été proposé, en cohérence avec le réseau existant, à onze structures intercommunales de profiter du marché passé par le Département pour faire effectuer une étude de piquetage fin de leur territoire. Afin de finaliser les modalités techniques et financières de ce montage, des conventions sont signées entre le Département et chaque structure intercommunale au fur et à mesure que ces dernières délibèrent. Ainsi, la Communauté de Communes des deux fleuves a délibéré favorablement, ce qui porte aujourd'hui à treize le nombre de structures intercommunales intéressées.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Fleuves du 28 juin 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,


DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention relative aux conditions de financement de l'étude de piquetage fin sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Fleuves, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet de convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ